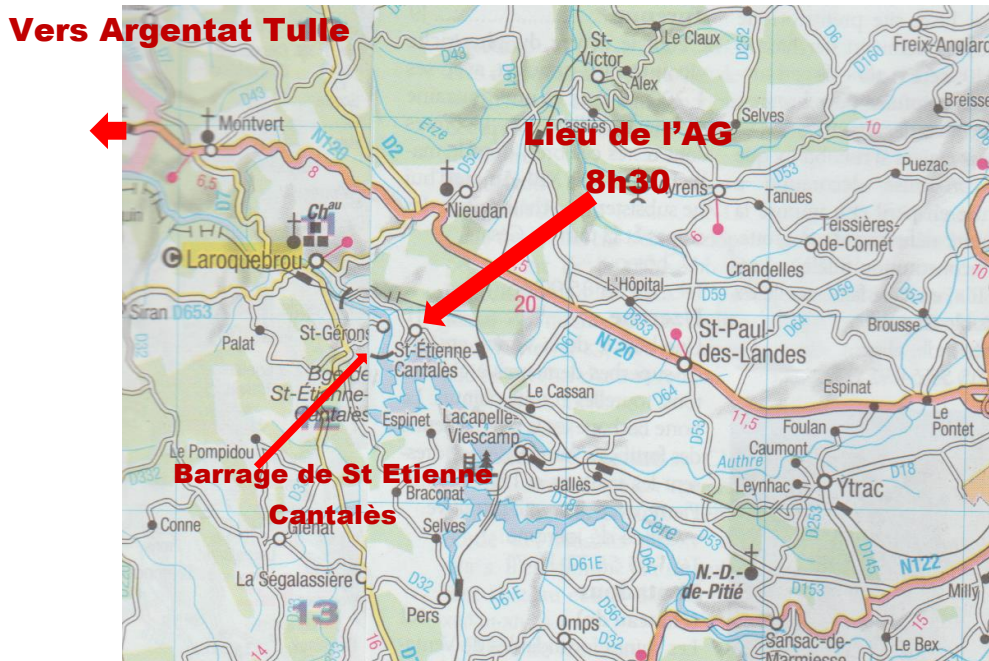


PARTICIPATION à L'ASSEMBLEE GENERALE du SYNDICAT des APICULTEURS du CANTAL

Date et lieu : Salle polyvalente de SAINT ETIENNE CANTALES (15150)



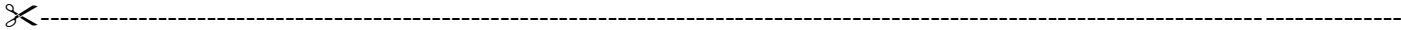
Pour limiter les difficultés de stationnement, les coûts de déplacement, et pour le plaisir d'être ensemble, **pensez au covoiturage !**

AURILLAC

Afin d'organiser notre journée dans les meilleures conditions, nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous informer rapidement de leur participation :

- ① à l'**Assemblée générale** (avec pot d'accueil de 8h30 à 9h et apéritif 12h45)
- ② au **repas**

NB : La réservation du repas ne sera enregistrée que si le règlement par chèque est joint au bulletin de participation. Aucun remboursement ne sera possible après le 6 avril 2019.



BULLETIN de PARTICIPATION à l'ASSEMBLEE GENERALE et au REPAS du 13 avril 2019

A retourner impérativement pour le 6 avril 2019, dernier délai (délai nécessaire pour les diverses commandes), accompagné du règlement si participation au repas, à :

Mme GERBE Valérie – Romeix - SAINT ETIENNE DE CHOMEIL (15400)

Tél : 06 85 48 79 25 – messagerie : admin.vd@icloud.com

Adhérent : NOM : PRENOM :

Participera à : ① l'**Assemblée générale** : nombre de personnes =

② Au **repas** : nombre de personnes = x **17 €** =

Chèque libellé à l'ordre de : SYNDICAT DES APICULTEURS DU CANTAL